

Décisions ASC présentées lors de la réunion du CSE GSE de mai 2020

Validation de la Prestation Evènements de la Vie sur l'année 2020 :

Décision : **VALIDEE**

Les Elu-e-s du CSE Grand Sud-Est réunis le 20 mai 2020 valident la proposition de la Commission ASC pour la mise en place de la prestation « Événements de la Vie » sur l'Année 2020 comme suit :

- Prestation Naissance et Adoption : Attribution de chèques Cadhoc d'un montant de **130 €** (Pièce à fournir acte de naissance ou jugement d'adoption ou certificat d'adoption)
- Prestation Retraite : Attribution de chèques Cadhoc d'un montant de **100 €** ; (Pièce à fournir : titre de pension)
- Prestation Mariage, Pacs : Attribution de chèques Cadhoc d'un montant de **100 €** (pour cette prestation Mariage, Pacs, une seule demande sera acceptée durant l'année 2020) ; (acte de mariage ou attestation de PACS)
- Pour ces prestations, l'évènement doit avoir lieu en **2020** avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020. Ces prestations ne sont pas comptabilisées dans le Panier Salarié et ne sont pas soumises au quotient familial.
- De manière exceptionnelle et pour ne pas léser les salariés ayant eu une modification de leur situation familiale (au travers d'une Naissance ou d'un Mariage) sur la période de novembre et décembre 2019, ceux ci pourront bénéficier de cette prestation « Evènements de la Vie » et en faire la demande jusqu'au 30 Août 2020.

La ligne budgétaire attribuée à cette prestation « Evènements de la vie » s'élèvent pour l'année 2020 à 60 000 €.

Résultat du Vote des élus :

POUR : 19 Voix / 34

CONTRE : 0 / 34

Abst : 0 / 34

NPPV : 15 élus / 34 (CFE-CGC – CGT – SUD)